INVITATION PRESSE

PROVINCE SUD

10 mai 2021

Signature d'une convention pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap

Mercredi 12 mai, à 15 h 30, à la Sem Agglo Dumbéa
(15, rue Jacques-Yves Cousteau – Centre urbain de Koutio)

Le premier vice-président de l'assemblée de la province sud, Philippe Blaise, accompagné de la présidente de la commission de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement, Muriel Malfar, procédera à la signature d'une convention entre la province Sud, les services de Soins et de Réadaptation et les 3 bailleurs sociaux, pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap, ce mercredi 12 mai, à Dumbéa.

Cette signature sera suivie par la remise de clés d'un logement adapté pour personnes en situation de handicap.

Une mesure phare pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap

À travers cette convention, la province Sud en partenariat avec les services de Soins et de Réadaptation (SSR) et les trois opérateurs de logements sociaux (SIC, FSH et SEM Agglo) souhaite favoriser l'accès au logement des personnes en situations de handicap et/ou de dépendance.

Le dispositif vise à offrir une solution de logement pérenne adapté pour ces personnes. Cette mesure prévoit un accompagnement social et financier de la part de la province Sud, via le dispositif « première entrée dans le logement ». À cette mesure d'aide s'ajoute la possibilité pour les demandeurs de solliciter un soutien financier auprès de la Commission Handicap et Dépendance du gouvernement, pour financier les adaptations éventuelles des logements.

Cette convention fait partie d'un plan d'action plus global pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap, qui prévoit d'autres mesures parmi lesquelles le recensement des logements adaptés ou adaptables au sein du parc des bailleurs sociaux ou encore une saisie plus précise des besoins des personnes en situation de handicap en matière de logement, afin de mieux faire correspondre l'offre et la demande.

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.

PROVINCE SUD